

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### **OBJET DE LA DELIBERATION : taux d'impositions TEOM**

Séance du 11 avril 2022  
Dûment convoqué le 5 avril 2022

En l'an 2022, le lundi 11 avril à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (23) :** J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, P. BLANQUE, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-D LAPORTE, P-L LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, S. PONSÀ, M. POUDADE, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

**Absents (6) :** C. DELIAS, F. DESCLAUX, J.-L. LACUBE, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PRUDENTOS.

**Pouvoirs (6) :** A. BOUSQUET (à M. GARCIA), J.-L. DEMELIN (à P-L LE TOAN-BARES), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), P. PETITQUEUX (à S. VAILLS), M. RIFF (à J. GARRABE-POUGET), G. VICENS (à J. CORDELETTE).

**Secrétaire de séance :** Antonin HUG.  
Acte n° : CCPC-2022101-28

### **Rapport**

#### **Le Président propose les taux 2022 de la manière suivante :**

- Taux Zone A (Ayguatèbia-Talau, Caudiès de Conflent, Railieu, Sansa) : maintien du taux à 6%
- Taux Zone B (les autres communes) : maintien du taux à 8.36 %

#### **Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

- Taux Zone A (Ayguatèbia-Talau, Caudiès de Conflent, Railieu, Sansa) : maintien du taux à 6%
- Taux Zone B (les autres communes) : maintien du taux à 8.36 %
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

#### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :**

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

Affiché le : 13/04/2022  
Transmis en sous-préfecture le 13/04/2022  
Document exécutoire à compter du 13/04/2022



Envoyé le 13-04-2022 à la Préfecture  
Accusé de réception le 13-04-2022  
*NOTIFICATION FAST*

